



## **Résultats de la procédure d'audition du 23 janvier 2007 concernant la convention du 22 mai 2008 contre les doubles impositions avec la Turquie**

Le projet de convention contre les doubles impositions entre la Turquie et la Suisse a été soumis par l'Administration fédérale des contributions le 23 janvier 2007, dans le cadre de la procédure d'audition aux cantons et aux milieux économiques concernés par les conventions de double imposition.

Les milieux économiques ayant fait l'objet de la procédure d'audition regroupaient les associations suivantes :

- economiesuisse
- SwissBanking
- Swiss-Holdings, Verband der Industrie-und Dienstleistungskonzerne in der Schweiz
- Versicherungsgesellschaften
- Transit-und Welthandel
- Unternehmen in Deutschland
- Schweiz.Gewerbeverband
- Anwaltsverband
- Treuhandkammer
- Finanzholding
- Maschinenindustrielle
- Grenzkraftwerke

La société Swiss International Airlines était également destinataire de la procédure d'audition.

### **Résultats de la procédure d'audition**

Seuls les cantons de Berne, du Jura, de Saint-Gall et de Zurich se sont exprimés. Les cantons de Berne, Jura, Saint-Gall et Zurich n'avaient pas d'observations à formuler sur le projet de convention.

S'agissant des milieux économiques se sont exprimés **economiesuisse** et **SwissBanking**.

**Economiesuisse** considère favorablement la réduction de l'imposition à la source des dividendes provenant de participations dès 20% et appuie les solutions retenues dans le domaine de l'entraide administrative. En conclusion, elle estime que cette nouvelle convention doit être accueillie de manière positive.

**SwissBanking** a approuvé dans son ensemble le projet de convention et a salué en particulier que la position de la Suisse dans le domaine de l'entraide administrative ait pu être préservée.

Les cantons et les milieux économiques qui ne se sont pas manifestés dans le délai imparti sont présumés avoir donné leur aval au projet de convention